

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'EAU POTABLE





**ATELIER INTERNATIONAL SUR LE MONITORING ET LA REGULATION DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BURKINA
FASO**

Pays:	BURKINA FASO
Structure:	AFRICA HYDRAUTECH
Nom et Prénoms	OUEDRAOGO P Cheick Adama
Fonction:	DIRECTEUR TECHNIQUE
Email:	patoinsama2000@gmail.com
Téléphone:	(+226) 76602788/ 70290888
Date:	26 Novembre 2024

LE MONITORING ET LA REGULATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

I. MOTIVATIONS ET LES PORTEURS DE LA REFORME AU PLAN HISTORIQUE

Face à d'énormes difficultés rencontrées dans la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi urbain, et compte tenu de cette réalité et dans le but de décentraliser la gestion des ouvrages, le Ministère en charge de l'eau du Burkina Faso a mené depuis 2000, un important travail de réflexion sur le système de gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable. Cette réflexion a abouti à l'adoption du décret N°2000-514/PRES/PM/MEE du 03 novembre 2000 portant sur la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi urbain en adéquation avec l'Etat burkinabè qui s'est déjà engagé depuis les années 1990, dans un processus de décentralisation et a abouti en 2006 à la communalisation intégrale du territoire national avec la création de trois cent cinquante et une (351) communes dont trois cent deux (302) communes rurales. Cette décentralisation est régie par la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales, et a été accompagné par le transfert de l'Etat aux communes de onze (11) blocs de compétences dont le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Le transfert de compétences s'est traduit dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement par l'adoption du décret N°2009-107/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE du 3 Mars 2009 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement. Ce décret a été relu à travers le décret N°2014932/PRES/PM/MATD/MEAHA/MME/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014 portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'eau et de l'électricité.

C'est à ce titre, le gouvernement a adopté en novembre 2019 le décret N°1178/PRES/PM/MEA/MINEFID/MATDC/ MCIA portant adoption du guide pratique sur la Délégation du Service Public (DSP) en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso, avec pour objectif de proposer des solutions viables en matière de délégation de la gestion du service public de l'eau en milieu rural au Burkina Faso à travers :

1. La mise en œuvre de la délégation de la gestion du service public de l'eau potable prenant en compte les spécificités du secteur et particulièrement la création des centres de production d'eau pour l'alimentation de plusieurs localités
2. Le renforcement des capacités d'intervention des communes
3. La création des conditions d'un accès durable, équitable et universel au service public de l'eau potable.

En voici comment nous **Africa Hydrautech Sarl**, sommes intégrés en qualité de délégataire de service public en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural, suivant un avis d'appel d'offre national (appel à compétition) dont à la fin de la sélection suivant le protocole de régulation des marchés publics au Burkina Faso signons un contrat avec la commune concernée et lui rendons compte en sa qualité de maitre d'ouvrage

Ce contrat qui nous régit avec les communes et dont le non-respect éventuel de nos engagements nous expose à des pénalités et sanction allant jusqu'à la résiliation du contrat ou de poursuites judiciaires

Africa Hydrautech Sarl intervient dans deux régions du Burkina Faso à savoir la **région du Sud-Ouest** dans les provinces du **Ioba, de la Bouguiriba, du Poni, du Noumbiel** (13 communes) et dans la **région du Nord** dans les provinces du **Lorum** et du **Yatenga** (29 communes), soit au total **31 AEPS et 47 PEA**.

II- **OBJECTIFS DE PERFORMANCE DEFINIS A TRAVERS LA MISE EN PLACE DU MONITORING ET DE LA REGULATION**

Les tarifs de l'eau que nous adoptons sont appliquer suivant nos propositions financières dans nos dossiers de compétitions dans le respect du DECRET N° 2019- 1145 /PRES/PM/MEA/ MINEFID/MATDC/MCIA portant adoption de la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural au Burkina Faso du 13/11/2019 (Horizon 2020-2030) avec une possibilité d'une révision tarifaire avec les communes à travers leur délibération de sessions communales à ce sujet toujours dans le respect du décret.

Un cahier de charge existe dans le cadre de cette gestion dont les principaux points sont les suivants :

1. Assurer de façon permanente, continue et régulière le fonctionnement des services et des biens délégués
2. Assurer aux usagers des services délégués l'égalité d'accès et de traitement et leur fournir, au moindre coût, des prestations conformément au contrat.
3. Assurer le bon fonctionnement du service.
4. Garantir le respect de l'affectation des ouvrages et le respect des exigences du service public
5. Faire fonctionner les installations d'approvisionnement en eau potable conformément au présent contrat y compris les forages équipés de PMH ;
6. Réaliser les nouveaux Branchements Particuliers qui nous est confiés pendant l'exécution du contrat tout en maîtrisant les taux de perte d'eau ;
7. Rendre compte de la gestion technique et financière des installations d'approvisionnement en eau potable au Maître d'ouvrage

8. Proposer au Maître d'ouvrage toute mesures nécessaires pour améliorer l'accès à l'eau potable
9. Mettre à la disposition du Maître d'ouvrage tous les documents techniques et financiers qu'il demande à l'exception des documents à caractère confidentiel relevant de l'organisation interne au fermier (salaires, impôts)
10. Respecter les dispositions administratives et techniques en vigueur, notamment en matière de santé publique et de préservation de l'environnement
11. Assurer la sécurité des ouvrages
12. Joindre le relevé du compte bancaire destiné à recevoir les dotations aux renouvellements
13. Soumettre annuellement son plan d'investissement au Maître d'Ouvrage
14. Veiller à la protection de la ressource et la préservation de l'environnement.

Pour se conformer à la sollicitation du maître d'ouvrages, nos objectifs nous sont fixés à travers des indicateurs de performances, et les prix des branchements sont fixés à travers une évaluation moyenne du coût des pièces nécessaires, en tenant compte de la probabilité d'achat groupé. Ces prix peuvent être promotionnels si nous avons des subventions, quel que soit la situation, nous fixons toujours les prix de branchements en accord avec les éventuels demandeurs

En dehors de tout apport ou accompagnement financier, et pour garantir le renouvellement des équipements avant et après l'exécution du contrat, Le financement des investissements pour le développement des systèmes se fait par le prélèvement **de 30 F CFA sur chaque m3 produit.**

Les plans d'investissements dans notre attribution de société délégataire de service public en matière d'eau et d'assainissement se définissent au travers du plan de développement communal pour les communes qui en dispose de façon officielle.

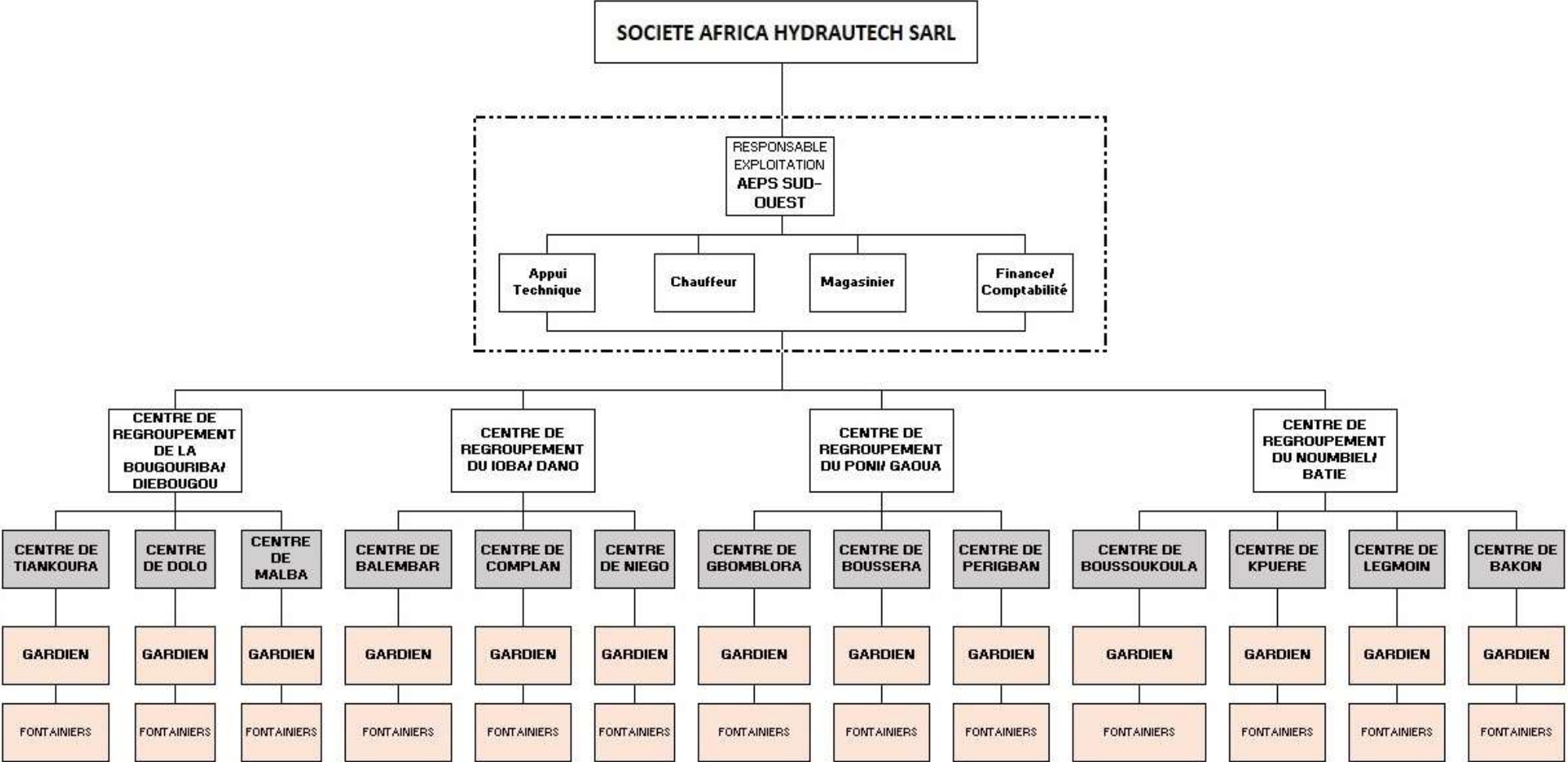
III- CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS ADOPTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MONITORING ET DE LA REGULATION

Dans ce contexte de gestion avec pour objectif, le transfert d'expérience à la commune en fin de gestion, nous nous imposons un type d'organigramme fonctionnel, qui régit notre volonté d'œuvrer en toute sérénité et efficacité afin de faciliter le contact, l'interaction dans la réactivité et surtout assurer un rapprochement entre les intervenants et la base décisionnelle de la société.

Pour la société Africa Hydrautech Sarl , la maîtrise des ressources humaines dans l'exécution du contrat est importante et amène à l'atteinte des objectifs, et se définit par le bon choix de l'intervenant, le management de l'unité organisationnelle, la cohésion, l'esprit d'équipe et par la détermination et la mise en application d'outils et de techniques spécifiques à chaque périmètre d'affermage, en tenant compte des diversités sociologiques, culturels et techniques afin de remplir les obligations suivantes :

1. La production, le traitement et la distribution optimisé de l'eau potable
2. Le suivi de la qualité de l'eau distribuée
3. La facturation et la vente de l'eau potable
4. La maintenance des équipements de production et du réseau
5. La réalisation des branchements d'eau
6. Le recouvrement des factures
7. La production des rapports d'exploitation technique et financière

Organigramme fonctionnel (Exemple type Région du Sud-Ouest)



IV. RESULTATS OBTENUS : DEFIS ET SUCCES EN TERMES DE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE VOTRE SECTEUR

Nous pouvons nous dire que nos défis sont grands, que les contraintes sont là et nos objectifs fixés mais, il en ressort dans le cadre de nos contrat d'une part :

- Nous avons la chance d'un accompagnement technique et institutionnel à tout égard, et la disponibilité des composantes des directions régionales de l'eau et de l'assainissement
- L'intéressement des collectivités locale et des directions régionales quant au suivi et à l'accompagnement des actions sur le terrain

D'autre part nous avons partageons quelques difficultés avec nos propositions de solutions :

- L'altération en cours de gestion de certains paramètres physico-chimiques de certains AEPS nécessitant de grands moyens supplémentaires de traitement ou de réexécution d'ouvrage d'où nous adoptons encore plus des occurrences d'analyse pour anticiper
- La prise en gestion de certains AEPS complètement au rebus ou à réhabiliter pendant que financièrement rien n'est disponible en matière de provision pour le faire et alors nous tenons désormais compte de l'aspect contractuel qui définit que les ouvrages doivent être remis en bon état avec une période probatoire définie afin de dénicher éventuellement les vices cachés
- Le non paiements des factures de ceux le plus souvent qui ont bénéficiés des branchements gratuits lors de l'exécution des projets AEPS. A notre niveau nous procédons à des coupures de fourniture à la suite d'une campagne d'information ; nous procédons aussi à des lettre relances à l'égard des ministères qui ont des représentations locales bénéficiant de nos services. Il y a lieu aussi de formaliser la question de caution sur chaque branchement fonctionnel afin de pouvoir résorber les impayées de factures
- L'insuffisance de la ressources d'eau que nous constatons dans bon nombre de sites et est suivi à travers l'instauration et le suivi d'un plan prévisionnel de pompage dans le respect des consignes d'exploitation et d'un suivi hydrogéologique par le biais de mesures piézométriques

Le taux d'atteinte de nos objectifs d'exploitation est de 67% par rapport à nos prévisions, ce qui s'explique par nos ambitions trop optimistes dans les prévisions d'exécutions des branchements et de l'achèvement en cours de certaines AEPS/PEA de nos parcs que nous avons pourtant intégrés dans nos prévisions

Nous avons comme indice de performance :

1. Le nombre de branchements particuliers qui s'est augmenté de 209% (88 à 184 Soit 96 branchements de plus) alors que nous sommes à 43 % de taux de réalisation de branchements
2. La production/ Consommation global d'eau en progression de 162% en comparaison avec la situation a la signature des contrats

Dans la plupart de nos site la faiblesse de la ressource en eau se fait ressentir et un besoin en renforcement de la ressource devrait s'opérer à court et moyen terme

Notre gestion de la clientèle se fait sur la base de l'ensemble des outils et techniques que nous élaborons et destinés à capter, traiter, analyser les envies et les attentes du client, en vue de le fidéliser et le satisfaire dans notre office.

Nous identifions nos consommateurs, et futurs consommateurs, faisons la promotion de la consommation d'eau potable des AEPS, améliorerons en continue la qualité de notre service de fournisseur d'eau avec des. Pour prendre en compte et traiter efficacement les plaintes nous sommes entrain de vulgariser des fiches de plaintes, de suivi et de traitements.

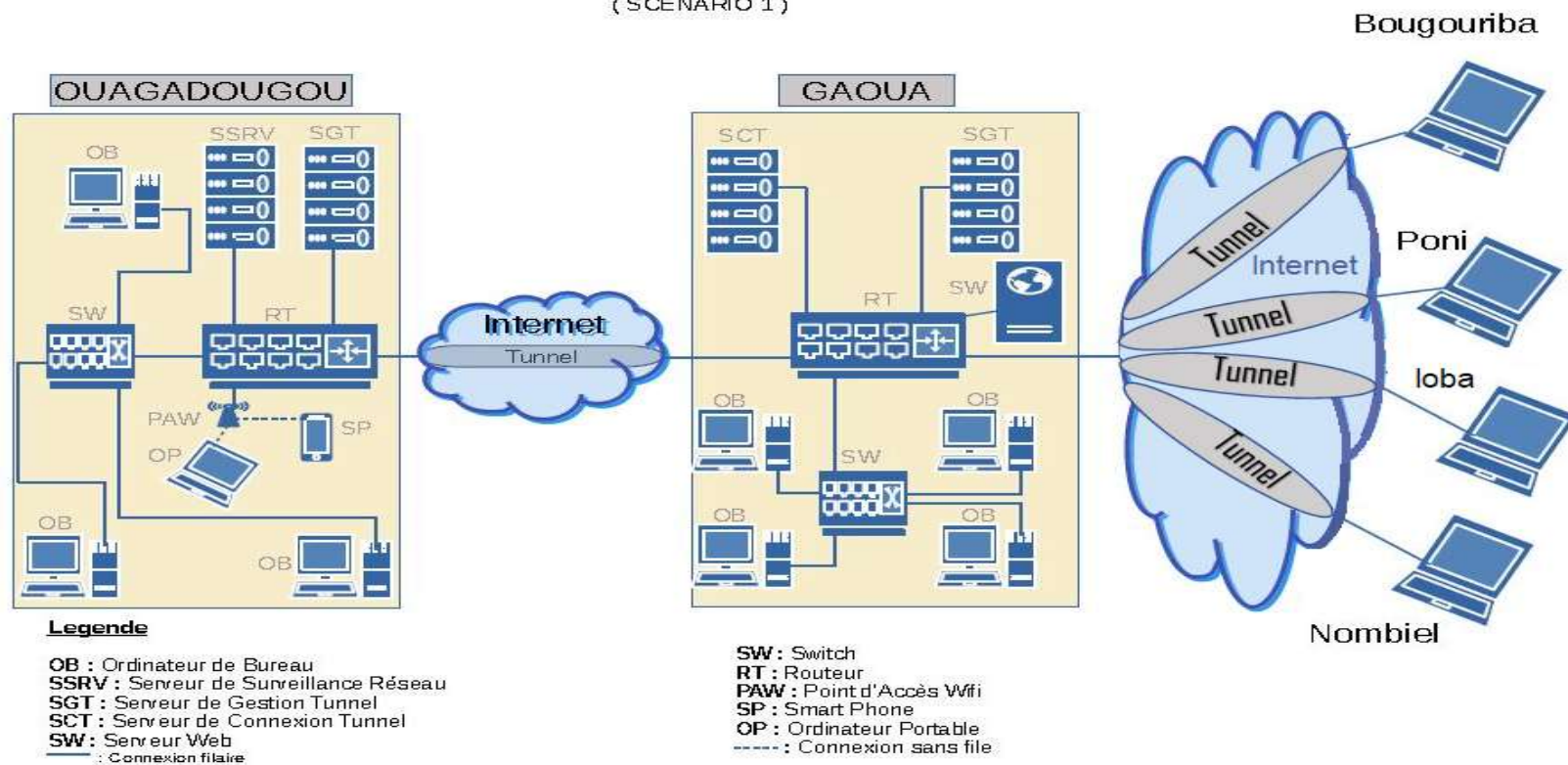
ANNEXES

Future topologie d'informatisation sécurisée

AFRICA HYDRA TECH/SUD-OUEST

Topologie de réseau

(SCENARIO 1)



REGISTRE DE PLAINTES, SUIVI et TRAITEMENT						
Date de la plainte :	Numéro de la plainte					
Prénom et nom du plaignant :						
Sexe : F/ M	Localité :					
Fonction/Responsabilité :	Téléphone					
Date de l'incident :	Parties concernées :					
Description de la réclamation :						
Solution préconisée par le plaignant :						
						
Signature du plaignant :						
Traitement de la Plainte						
Plainte enregistrée par (à remplir par l'entreprise) :						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%; padding: 5px;">Plainte validée :</td> <td style="width: 20%; text-align: center; padding: 5px;">oui</td> <td style="width: 20%; text-align: center; padding: 5px;">non</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> </table>			Plainte validée :	oui	non	
Plainte validée :	oui	non				
Commentaires						
Solutions proposées						
Responsable de l'action :	Date :					
Signature :						
Actions effectuées :						
.....						
Date de résolution :	Date de retour au plaignant :					

EXEMPLE DE TABLEAU DE SYNTHESE MENSUELLE DOLO

DESIGNATION	U	Obj/an	Prév/mois	Réal/mois	Tx mois	Cumul	Tx/an
1-EXHAURE (EB)							
Volume total d'eau exhaurée (1)	m3	4 876	590	501	84,92%	2 523	51,74%
Eau souterraine (SONABEL) (2)	m3	4 876	590	501	84,92%	2 523	51,74%
Eau souteraire (GE) (3)	m3						
Eau de surface (SONABEL) (4)							
2-PRODUCTION (EP)							
Volume total d'eau produite (5)	m3	4 876	590	501	84,92%	2 523	51,74%
SONABEL (6)	m3	4 876	590	501	84,92%	2 314	47,46%
Groupe Electrogene (7)	m3						
3-DISTRIBUTION							
Volume total d'eau distribuée (8)	m3	4 712	590	501	84,92%	2 523	53,54%
Volume total d'eau consommée (9)	m3	4 629	520	489	94,04%	2 314	49,99%
Volume total d'eau vendue (10)	m3	4 629	520	489	94,04%	2 314	49,99%
Eau potable (EP)	m3	4 629	520	489	94,04%	2 314	49,99%
Eau brute (EB)	m3						
4-RENDEMENTS							
Rendement de production (5/1)	%	100,00%	100,00%	100,00%		100,00%	
Rendement de réseau (9)/(8)	%	98,24%	88,14%	97,60%		91,72%	
Rendement de facturation (10/8)	%	98,24%	88,14%	97,60%		91,72%	
Rendement global (10/1)	%	94,93%	88,14%	97,60%		91,72%	
5-CONSOMMATION PRODUITS CHIMIQUES							
Consommation d'hypochlorite (Kg) (11)	Kg						
consommation spécifique g/m3 (11/5)	g/m3						
Consommation de pastilles (g)	g	10 400	900	800	88,89%	4 000	38,46%
consommation spécifique g/m3	g/m3	2,13	1,53	1,60	104,68%	1,59	99,29%
Consommation de sel (Kg) (12)	Kg						
consommation spécifique g/m3	g/m3						
Consommation d'alumine (Kg) (13)	Kg						
consommation spécifique g/m3 (13/4)	g/m3						
Consommation de chaux (Kg) (14)	Kg						
consommation spécifique g/m3	g/m3						
Consommation de synthofloc (Kg) (15)	Kg						
consommation spécifique g/m3 (15/4)	g/m3						
6-CONSOMMATION D'ENERGIE							
Consommation d'électricité (Kwh) (16)	Kwh	2 330	390	526	134,87%	2 420	103,86%
Consommation spécifique Kwh/m3 (16/6)	Kw/m3	0,48	0,66	1,05	158,83%	0,96	200,73%
Consommation de gas oil (l) (17)	l						
Consommation spécifique l/m3 (17/7)	l/m3						
Consommation d'huile (l)	l						
Consommation spécifique l/m3	l/m3						
7-RESEAU							
Longueur Branchements (ml)	m						
Nombre de branchement (U)	U						
Longueur Extensions (ml)	m						
Nombre d'extensions (U)	U						

AFFERMAGE RSUO														
CENTRE DE DOLO														
Présentation du cahier de suivi														
						Mésures de chlore libre & pH								
										MOIS DE MAI 2024				
Date	Heure	Point 1: CHÂTEAU			Heure	Point 2: BF 7			Point	Heure	Point tournant			Observations
		pH	Chlore (mg/l)	Turbidité		pH	Chlore mg/l	turbidité			pH	Chlore mg/l	Turbidité E B	
1	8H	7	3		10H	7	2,2		BF4	10H	7	2,1		
2	7H	7	3		10H	7	2,2		BF5	10H	7	2,3		
3	8H	7	3		10H	7	2,2		BF6	10H	7	2,3		
4	9H	7	3		11H	7	2,2		BF7	11H	7	2,2		
5	8H	7	3		10H	7	2,2		BF8	10H	7	2,1		
6	8H	7	3		10H	7	2,2		BF9	10H	7	2,4		
7	8H	7	3		11H	7	2,2		BF10	10H	7	2,1		
8	8H	7	3		11H	7	2,2		BF11	11H	7	2,1		
9	9H	7	3		10H	7	1,6		BF12	10H	7	2,3		
10	8H	7	3		14H	7	2,2		BF13	14H	7	2,4		
11	7H35	7	3		10H	7	2,2		BF14	10H	7	3		
12	7H	7	3		9H	7	2,2		BF15	9H	7	2,1		
13	11H	7	3		10H	7	2,2		BF16	10H	7	2,1		
14	8H	7	3		10H	7	2,2		BF17	10H	7,1	2		
15	7H	7	3		10H	7	2,2		BF18	10H	7	2		
16	7H30	7	3		10H	7	2,2		BF19	10H	7	1,9		
17	8H	7	3		11H	7	2,2		BF21	11H	7	2,5		
18	8H	7	3		10H	7	2,2		BF22	11H	7,1	2,2		
19	8H	7	3		11H	7	2,2		BF23	11H	7	2,2		
20	7H	7	3		11H	7	2,2		BF24	10H	7	2,3		
21	8H	7	3		10H	7	2,2		BF25	10H	7	2,3		
22	8H	7	3		9H	7	2,2		BF26	9H	7	2,3		
23	7H	7	3		9H	7	2,2		BF27	9H	7	2,3		
24	7H	7	3		9H	7	2,2		BF28	9H	7	2,3		
25	11H	7	3		10H	7	2,2		BF1	10H	7	2,3		
26	8H	7	3		10H	7	2,5		BF2	10H	7	2,3		
27	7H	7	3		10H	7	2,5		BF3	10H	7	2,3		
28	11H	7	3		10H	7	2,5		BF4	10H	7	2,3		
29	11H	7	3		10H	7	2,5		BF5	10H	7	2,3		
30	11H	7	3		10H	7	2,5		BF6	10H	7	2,3		
31	11H	7	3		10H	7	2,5		BF7	10H	7	2,3		

Numéro I.F.U.
00136381L

SOCIETE AFRICA HYDRAUTECH SARL/RSUO
SIEGE SOCIAL: Rue n° 19.555-Secteur 14(Rimkieta) - 13 BP 357 OUAGADOUGOU 13 Tél +226 01001334/79310892/66122566



POLICE D'ABONNEMENT

AFFERMAGE RSUO	CENTRE	N° POLICE	USAGE
PERIGBAN	PERIGBAN	017	USAGE DOMESTIQUE

DUREE	ADRESSE
DU: 17/11/2024 AU: 17/11/2025	NOM ou raison sociale: DAH PRENOM: HINDEFTE ADRESSE: RESIDENT A PERIGBAN Représenté par: (pour une société) Réf. CNIB N° XXXXXXXXX

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la police et contracter auprès de AFRICA HYDRAUTECH un abonnement au lieu de fourniture ci-après:

ADRESSE DE LA FOURNITURE					
COMMUNE	SECTEUR	SECTION	LOT	PARCELLE	VILLAGE
PERIGBAN		0	0	0	

A été posé/déposé dans les conditions ci-après:

CALIBRE DU COMPTEUR	CODE TARIFICATION	DATE DE LA DEMANDE	NUMERO ABONNE	CATEGORIE REGLEMENT	CODE MEMOIRE
15		17/11/2024	PRG0108 017	10	

Les sommes à payer à la signature des présentes se décomposent en:

Avance sur consommation	15000
Frais d'établissement de la police et de pose de compteur	1000
Frais de timbres (communaux+quittances)	500
TOTAL A PAYER	16500

Timbre

Condition supplémentaires:

Cette fourniture ne fera en aucun cas objet de vente!!

Fait en double à : PERIGBAN LE 17/11/2024

Pour acceptation : le Client

DAH HINDEFTE

Pour AFRICA HYDRAUTECH SARL
LE CHEF DE CENTRE AEPS

DAH HINDEFTE

MESURES PIEZOMETRIQUE MENSUELLES - DONNEES HYDROGEOLOGIQUES

[illegible]

Félicitant la tenue de cet atelier international,

Très attentif et impatient quant aux partages d'expériences et la restitution du thème sur

« Le monitoring et la régulation du service public de l'eau potable en milieu rural » qui, au-delà du fait qu'il permettra de consolider nos acquis individuels et collectifs, nous permettra j'en suis confiant de formaliser institutionnellement certains aspects du thème surtout la REGULATION

Je vous remercie !

Félicitant la tenue de cet atelier international,

Très attentif et impatient quant à la restitution du thème sur « Le monitoring et la régulation du service public de l'eau potable en milieu rural » qui, au-delà du fait qu'il permettra de consolider nos acquis individuels et collectifs, nous permettra j'en suis confiant de formaliser institutionnellement certains aspects du thème surtout la REGULATION

Je vous remercie !

